

AVIS.

Les abonnés de la campagne qui n'ont pas encore reçu leurs Primes, sont informés qu'elles leur seront expédiées dans le cours de ce mois ou dans les premiers jours de février. Le retard apporté dans l'envoi de ces Primes est dû à des arrangements que prend actuellement l'administration pour établir des agences dans les localités qui en sont privées.

L'OPINION PUBLIQUE.

17 FÉVRIER, 23 JANVIER, 1873.

BULLETIN.

Une crise en Colombie?—Oui. Là aussi, ils se chicanent, se querellent et jettent les ministres à terre. Ils sont une vingtaine de députés, et veulent se dévorer. Il en restera gros. Il y en avait dix pour le gouvernement local et onze contre : écrasé sous une telle minorité, il fit la culbute. Pourquoi cette crise? On n'a pas encore pu le savoir.

M. De Cosmos fut chargé de recruter l'équipage. Il se fit le petit raisonnement suivant : une chambre également divisée, ou à peu près, peut s'enlever par un ministère à deux faces, comme le père Dupin ; mon ministère rira des deux côtés, avec des ministres choisis des deux côtés. Qui fut dit fut fait. M. De Cosmos en prit autant parmi la gauche que parmi la droite. On rapporte qu'il possède le plus solide des ministères. Pas bête, ce farceur de De Cosmos. Il connaît le cœur humain, celui-là. Il sait ce que c'est que gouverner par les intérêts bien entendus.

Le gouvernement d'Ontario continue à étaler son insolente fortune. Il ne fait plus que dans les millions. Il tire de ses terres, bois et forêts un petit revenu de \$1,262,541.00! Et M. Scott, qui est chargé de cet important département, annonce qu'il y a moyen de perfectionner le système et d'augmenter encore ce revenu.

L'éclat de cette prospérité à côté de nous sera toujours tout à la fois notre cauchemar et notre plus puissant aiguillon. Nous sommes, Ontario et nous, voisins ; nous vivons sous le même régime politique ; nous avons commencé la vie avant ces gens ; longtemps nous avons conservé la supériorité. Pourquoi aujourd'hui sommes-nous si en arrière? Nous sommes encore loin d'être à plaindre ; nous avons de la prospérité ; il y a par ici, depuis quelques années, d'immenses progrès d'opérés. Mais, enfin, nous sommes en arrière, tandis que nous devrions être au premier rang. Si l'on voulait une bonne fois se mettre sérieusement à l'étude des causes de notre infériorité matérielle—honnêtement, sans esprit de parti, animé d'une pensée vraiment patriotique—on ferait de curieuses découvertes et l'on arriverait à des résultats excellents. Par exemple, il ne faudrait pas craindre de heurter les préjugés.

Le *Globe*, dans un de ses récents articles, traite de l'opportunité d'une Chambre Haute à Toronto et du mode de sa création et de son renouvellement. Il ne reconnaît pas la nécessité d'en avoir une à Ontario pour le présent : il a bien soin de réserver sa liberté d'action pour l'avenir. Il pense que la chose peut devenir nécessaire et il admet que de bons esprits sont en faveur d'une seconde Chambre.

D'un autre côté, il se prononce énergiquement contre tout système électif, au premier ou second degré, appliqué à l'autre Chambre. Dans un gouvernement constitutionnel, il ne peut, suivant lui, y avoir qu'une manière de nommer les membres d'un Sénat ou de toute Chambre haute : c'est par la Couronne. Le but essentiel de toute seconde Chambre, c'est d'opposer une digue aux entraînements populaires qui peuvent se faire jour dans la Chambre élective. Ce n'est pas par une seconde Chambre élective qu'on atteindra ce but. Si une seconde Chambre, nommée par la Couronne, ne remplit pas l'objet en vue, c'est un signe évident qu'elle a été mal choisie par la Couronne ou que le pays n'en a pas besoin : alors, qu'on fasse de meilleurs choix ou qu'on abolisse cette seconde Chambre. La rendre élective ne serait pas un remède. Ainsi raisonne le *Globe* qui, en passant, avoue que le Sénat d'Ottawa est bien composé, et qu'une seconde Chambre aussi bien choisie pourrait toujours faire du bien.

J. A. MOUSSEAU.

PIQUEFORT.

Piquefort a commencé ses critiques par celle des écrits de M. l'abbé Casgrain auquel il fait beaucoup d'éloges et de reproches. Piquefort disait, dans son prologue, qu'il ne mélerait pas, comme *L'Opinion Publique*, le vinaigre et le miel ; mais que fait-il donc, lui ? Ses critiques d'ailleurs ont déjà suscité des appréciations bien différentes, et quelqu'un s'est chargé, dans le *Courier du Canada* même, de surveiller et de critiquer les critiques de Piquefort. On peut s'attendre à d'intéressantes joutes littéraires. Il n'en sortira que du bien, si la lutte se fait entre hommes compétents, qui sauront mêler le vinaigre et le miel et non pas seulement le vinaigre et le fiel.

Il est difficile encore de porter un jugement sur Piquefort et son antagoniste ; à plus tard.

Allez-y gaiement, messieurs, vous allez faire les délices de notre monde littéraire pendant quelque temps. Rien de mieux surtout pour l'hiver.

BIBLIOGRAPHIE.

“ *Le Questionnaire annoté du Code Civil du Bas-Canada, par Edouard A. Beaudry, Notaire à Varennes.* ”—Il sort des presses de MM. Beauchemin et Valois. Bon papier. Impression nette et belle. Le premier volume, in-quarto, a 600 pages ; tout l'ouvrage comprendra cinq volumes ; les quatre autres sont prêts et chez l'imprimeur. Qu'on nie, après cela, la fécondité intellectuelle des Canadiens-Français. Ce travail est un vrai tour de force. Il a fallu à son auteur déployer une activité dévorante pour le faire si bien en si peu de temps.

Voici la portée et le but de l'ouvrage, tels que l'auteur les indique lui-même dans sa préface : “ Après bien des hésitations, je me suis décidé à faire imprimer cet ouvrage, dans l'espérance qu'il pourra rendre quelques services aux étudiants, à qui il est spécialement destiné. Il me semble qu'un ouvrage où les commençants pourront trouver les explications qui leur sont nécessaires pour une première étude du Code, est indispensable, et c'est, pénétré de cette nécessité, que j'ai écrit les cinq volumes dont le premier paraît aujourd'hui. Je ne prétends pas que mon ouvrage va combler la lacune que je signale plus haut ; mon ambition ne va pas jusque-là ; mon but est d'être utile, et je serai satisfait, si ce but peut-être atteint.”

“ Cet ouvrage est un catéchisme complet du Code Civil, avec des explications et des notes que j'ai multipliées autant qu'il m'a été possible, afin d'instruire mieux. — Le premier volume seul en contient au-delà de trois mille cinq cent. J'ai mis tout le Code en questions et en réponses. Les réponses sont généralement la reproduction du texte du code ; j'ai préféré cette reproduction textuelle, afin de ne pas courir le risque de dénaturer le sens de la loi.”

Après quelques explications techniques, l'auteur ajoute : “ Dans mes notes, j'explique chaque article du Code et je donne, de plus, des explications sur notre ancien droit et sur le Code Napoléon. Je donne aussi quelques explications sur le droit romain et sur le droit canonique, surtout au titre “ *Du Mariage*.” Dans ce dernier titre, je me suis efforcé d'expliquer la doctrine catholique sur le mariage, afin de prémunir les étudiants qui me liront contre les erreurs concernant le mariage chrétien, erreurs que notre Saint-Père le Pape Pie IX a condamnées si énergiquement, il y a quelques années.”

M. Beaudry, notaire très éminent qui a déjà fait sa marque dans le monde légal, a de beaucoup dépassé les limites du programme modeste qu'on vient de lire. On trouve dans son livre non-seulement des annotations, mais encore plusieurs commentaires très précieux, dont le notaire et l'avocat pourront faire leur profit. Ce qui rendra surtout le livre précieux, c'est l'ordre, la clarté, la précision qui président à son agencement général. Chaque article est à sa place et on trouve bien tout ce qu'il faut et comme il le faut.

En somme, c'est un livre à mettre dans toutes les bibliothèques et nous espérons que M. Beaudry trouvera dans un écoulement rapide la juste rémunération due au travail et au talent qu'il a déployés pour arriver à produire un ouvrage aussi parfait.

J. A. MOUSSEAU.

ÇA ET LÀ.

DEUX VÉNÉRABLES ÉPOUX.

Le cinq d'Octobre dernier, le révérend M. Caisse, curé de la Pointe-aux-Trembles, célébrait le soixantième anniversaire du mariage de M. François Monette, cultivateur de cette paroisse, avec Dame Marie Joseph Charette, tous deux âgés de 81 ans. Ce fut un véritable jour de fête pour la paroisse et surtout pour la famille de ces deux vénérables patriarches. Cette famille se compose de huit enfants vivants, 84 petits-enfants et 21 arrière-petits-enfants. Ils avaient célébré, il y a dix ans, leurs noces d'or ; s'ils continuent, ils iront loin et célébreront leurs noces de diamant. Ils ont tous deux, d'ailleurs, bonne santé, et n'ont aucunement l'idée de mourir avant longtemps ; ils sont trop jeunes pour penser à mourir. M. Monette tient même à faire savoir qu'il travaille, comme à l'âge de 30 ans, et qu'il sait faire, comme pas un homme, toute espèce d'ouvrages en bois. La preuve qu'il est encore capable, c'est qu'il gagne, sans se forcer, ses six et sept piastres par semaine.

Les deux vénérables époux sont fort estimés dans la paroisse et jouissent du respect universel.

M. Borromée Genest, avocat des Trois-Rivières, est mort, la semaine dernière. C'était un homme estimé qui avait beaucoup de bonnes qualités. En 1869, les électeurs des Trois-Rivières l'envoyèrent siéger dans la Chambre locale. En 1870, il perdit son élection, en

grande partie, pour avoir soutenu le programme catholique dont il était l'un des plus dévoués défenseurs.

M. R. C. Tanguay, avocat de Québec, qui a déjà fait preuve de beaucoup de talent littéraire, l'auteur du drame intitulé “ *L'Intendant Bigot*,” prépare, en ce moment, un autre drame qui aura pour titre “ *La Vengeance Indienne*,” et représentera l'une de ces scènes terribles dont les forêts du Canada furent si souvent le théâtre.

La biographie et le portrait de M. Gélinas sont remis au prochain numéro.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Quelques personnes, des jeunes gens surtout, trouvent que nous avons été trop sévères à l'égard du théâtre des variétés, et son propriétaire, M. Neville, publie dans les journaux anglais une annonce où il nous insulte. Quant à ce monsieur, ses insultes nous occupent fort peu ; seulement nous sommes surpris que la *Gazette* publie cette diatribe. Il est vrai que pour de l'argent on fait bien des choses.

Quelle que soit l'opinion du public sur le théâtre de M. Neville, nous croyons l'avoir recommandé trop chaudement, dans les commencements, pour laisser le public sous l'impression que c'est le plus innocent des amusements. Nous avons voulu dégager notre responsabilité morale. Si après cela, les parents croient qu'ils peuvent envoyer leurs enfants à ce spectacle, c'est leur affaire, mais nous aurons cessé d'y contribuer.

Nous sommes surpris de voir que la *Minerve* publie l'annonce insolente de M. Neville. Est-ce que l'annonce, comme le pavillon neutre en temps de guerre, couvre tout ?

ÇA ET LÀ.

Nous avons déjà parlé de la société des jeunes catholiques de Washington, dont le major Ed. Mallet, jeune canadien, né à Montréal, est le Président, à propos d'une protestation contre les odieuses spoliations de Victor Emmanuel. M. Mallet vient de recevoir une lettre du Saint Père, lui accordant la bénédiction apostolique ainsi qu'à tous les autres membres de sa société. La lettre du Saint Père est remplie d'éloges à l'adresse de notre compatriote. Nous félicitons M. Mallet de ce glorieux témoignage accordé à sa foi et à ses bons principes.

Des Canadiens d'exemple ; ce sont nos compatriotes de Lewiston. Nous avons sous les yeux un journal américain de l'endroit qui parle de ces braves gens en termes très élogieux. Voici quelques extraits de ce journal :

“ Le nombre de notre population canadienne est de 2000 à 2500 personnes, elle augmente rapidement. Presque tous les adultes travaillent dans les manufactures de coton. L'année prochaine, à l'ouverture des nouveaux moulins, le nombre de notre population-canadienne française atteindra le chiffre de 4000 âmes. Ces gens sont tous catholiques, industrieux et très sobres ;—rarement nous les voyons traduits en police correctionnelle.”—Le journal entre ensuite dans des détails minutieux sur la manière de vivre des Canadiens, manière si différente de celle des Américains. Voici :

“ Les Canadiens ne boulangent point leur pain, ils l'achètent d'un boulanger canadien, M. Uld. Delisle qui coaveit, chaque jour, cinq barils de farine en pains de différente grosseur. Les familles canadiennes sont très fortes. Avec eux, être épouse, c'est être mère ; ils ne croient pas au bonheur d'un homme et d'une femme vivant seuls au milieu des chaises et des tables dans une demeure spacieuse. Il y a des écoles à Lewiston qui ne sont fréquentées que par des enfants canadiens.

“ Les Canadiens se supportent mutuellement. Ils n'achètent leurs marchandises que de ceux qui parlent français.

“ Le dimanche, avec une régularité exemplaire, ils se rendent à l'église, avec leurs enfants qui relient de propriété. Ils récitent pieusement leur chapelet, baisent le crucifix et vont à confesse ; avant de se mettre au lit, ils récitent un *Pater noster*. Même en suivant ces exercices, nous les croyons plus près de Dieu que ceux qui n'y pensent jamais.”

C'est, croyons-nous, le premier journal américain qui fait connaître les habitudes canadiennes dans tous leurs détails et qui leur rend justice. A ces renseignements de notre confrère américain, nous devons ajouter, à la louange de nos compatriotes de Lewiston, qu'ils sont à bâtir une magnifique église dans la plus belle partie de la ville. Grâce à l'énergie, à l'esprit d'entreprise du Révérend Messire P. Hevey, leur pasteur, les Canadiens de Lewiston auront bientôt une des plus belles églises de l'Etat du Maine.

Tout récemment, à l'instigation du Révérend curé, de MM. L. U. Gaudette, étudiant en droit, M. Delisle et autres citoyens influents, une société St. Jean-Baptiste de bienfaisance a été fondée à Lewiston.

Bientôt des écoles françaises y seront établies et alors le goût de la lecture étant plus répandu, la population canadienne-française de Lewiston formera une congrégation modèle en tous genres.

M. Charles Ducharme, de Détroit, vient de mourir. M. Ducharme était justement estimé parmi ses concitoyens. La chambre de commerce de Détroit, sur motion de M. Bagley a voté des résolutions de regrets et de condoléance à la famille du regretté défunt. M. Ducharme fut très-heureux dans ses affaires, et à l'époque de sa mort il possédait un grand nombre d'actions dans plusieurs entreprises. Outre son commerce de feronneries, il avait des intérêts dans la manufacture de fourneaux de Détroit, la seconde banque nationale, la banque d'épargne du peuple, l'assurance contre le feu, et dans la maison K. C. Barker & Co. M. Ducharme était né à Berthier, P.Q., en 1818. A l'âge de 15 ans il partit pour Montréal où il fut employé dans une maison de feronneries. En 1836 il s'établit à Jonesville, Michigan, où il demeura une année. De là il alla à Détroit où il s'engagea dans la maison de feronneries de H. H. Newbould. Douze ans après, M. Newbould se retirant